

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/36/222/Corr.1  
S/14458/Corr.1  
29 avril 1981

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-sixième session  
Point 36 de la liste préliminaire<sup>x</sup>  
QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-sixième année

Note verbale datée du 23 avril 1981 adressée au Secrétaire général  
par la Mission permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

### Rectificatif

1. Annexe, page 8

Sixième ligne : au lieu de prévarication lire atermoient

Douzième ligne : au lieu de décide lire demande

2. Annexe, pages 13 et 14

Supprimer le paragraphe 14 et renuméroter en conséquence les paragraphes suivants.

3. Annexe, page 17, paragraphe 18, deuxième ligne

Au lieu de à l'intention de lire à l'intention prêtée à

x A/36/50

81-11633

